

Les Cahiers d'Histoire de l'Art

2011



9



Fig. 1 - Le château de Jossigny depuis la grande allée principale.



Fig. 2 - Jean Charpentier, *Plan de la seigneurie de Jossigny*, XVIII^e siècle (Arch. nat., Cartes et Plans, N I Seine-et-Marne 7).

Une réalisation pittoresque de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778) Le château de Jossigny, 1753

Première partie

Philippe Cachau

Le château de Jossigny (1753), en Seine-et-Marne (fig. 1), a longtemps suscité les louanges en même temps que les interrogations des historiens de l'art, quant à l'auteur de ce petit chef-d'œuvre de goût et de mesure, caractéristique de l'esthétique rocaille du milieu du XVIII^e siècle et que le temps a su miraculeusement préserver jusqu'à nous des caprices du temps¹. On a hasardé les noms de Charles-Étienne Briseux (1680-1754) et de Jean Charpentier sans parvenir à une conclusion satisfaisante. Le premier fut l'auteur d'un traité fameux sur *L'art de bâtir des maisons de campagne*, publié en 1743, dont le château est sans doute l'une des plus parfaites applications. Il avait beaucoup travaillé de surcroît avec Nicolas Pineau, auteur, comme nous le verrons, des ornements². Le second avait dressé dans la première moitié du XVIII^e siècle, le plan du domaine (fig. 2³), et avait travaillé au château voisin de Champs-sur-Marne⁴. Au cours de ces dernières années, le doute s'est progressivement estompé et nous sommes désormais en mesure de rendre Jossigny à l'architecte du roi, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778), dernier des Mansart⁵.

Situation et origines

Situé dans les plaines fertiles de la Brie, à 32 km à l'est de Paris et à 6 km au sud de Lagny-sur-Marne, le château est disposé au cœur du vieux village de Jossigny qui comptait 83 feux, soit 350 habitants environ, au milieu du XVIII^e siècle⁶. Il relevait de la censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris depuis le XII^e siècle⁷. La paroisse était placée sous le vocable de cette dernière et dépendait de l'évêché de Meaux⁸.

La Brie formait avec le Gâtinais, la Beauce et le Hurepoix, le lieu d'élection des parlementaires pour l'installation de leur maison de plaisance⁹. Ils profitaient des longues vacances du Parlement de Paris, en septembre et octobre, pour jouir de leurs domaines. Les joies de la campagne tenaient chez eux une place particulière et beaucoup se piquaient d'un vif amour pour la nature.

Le château de Jossigny appartenait depuis la fin du XVI^e siècle à une importante famille de la noblesse de robe parisienne : les Bragelongue¹⁰. Il entra au début du XVIII^e siècle dans une famille non moins honorable, issue du même milieu mais plus modeste, les Leconte des Gravières : le 25 février 1704, Anne-Françoise de Bragelongue (fig. 3), fille de François, seigneur de Hautefeuille, capitaine des gendarmes du duc d'Orléans, et de Marie Boucher, fille d'un secrétaire du roi, épousait, sous le régime de la communauté de biens, Augustin Leconte (fig. 4), seigneur des Gravières et du Demi-Muid, conseiller du roi en sa Cour des Aides¹¹.



Fig. 3 - École française du XVIII^e siècle, *Portrait d'Anne-Françoise de Bragelongue* (château de Jossigny).



Fig. 4 - École française du XVIII^e siècle, *Portrait d'Augustin Leconte des Gravières* (château de Jossigny)

Les Leconte des Gravières

Fils de Claude Leconte, auditeur de la chambre des comptes, et de Marie Gaigne, Augustin naquit le 12 mai 1671, aîné d'une lignée de sept enfants. Il devint conseiller à la Cour des Aides en février 1702, soit deux ans avant son mariage avec Anne-Françoise, arrière-petite-fille de Jacques de Bragelongue¹². De son union, naquirent deux enfants : Claude-François, futur conseiller à la V^e chambre des Enquêtes du Parlement en avril 1728¹³, et Anne-Françoise.

Le premier épousa le 10 juin 1739, sous le régime de la communauté de biens, par contrat passé devant M^e Lecourt, notaire à Paris, Marie-Éléonore Wiebbeking, fille d'un banquier parisien d'origine allemande, George Benjamin Wiebbeking, et de Geneviève-Éléonore de Blois¹⁴. La seconde épousa le 6 février 1740, Edme-Antoine Robert, chevalier, conseiller du roi et maître ordinaire de la chambre des comptes¹⁵. Il était sans doute le fils ou le frère de Claude Robert, conseiller du roi lui aussi, ancien président du baillage de Sézanne-en-Brie, et l'un des premiers commis du comte de Saint-Florentin, ministre de la Maison du roi de Louis XV, grand protecteur de Mansart de Sagonne¹⁶. Ces deux mariages marquaient, comme souvent au XVIII^e siècle, l'alliance de la robe et de la finance¹⁷.

Du premier mariage, étaient nés trois enfants : Claude-Éléonor, Augustin-Claude et Augustine-Éléonore. Le premier, dont on ignore les dates, fut chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, gentilhomme et commandant des véneries du prince de Conti, puis capitaine des dragons de son régiment. Le second, né à Paris, le 7 mai 1742, prit sa relève au service du prince de Conti en 1770¹⁸. Le dernier des Conti, Louis-François-Joseph (1734-1814), fit d'Augustin-Claude, son légataire universel, lequel, à ce titre, eut l'impudence d'intenter un procès à Louis XVIII, cousin du prince, pour réclamer le versement d'une rente due sur le prix de la vente du château de Lisle-Adam (Val-d'Oise), le 7 octobre 1783. Il mourut le 20 novembre 1822, après avoir perdu son procès en cassation. Il avait édité, avec son frère aîné, une série d'ouvrages sur la chasse et la vénerie. Le troisième enfant, Augustine-Éléonore, avait épousé le 1^{er} mars 1767, par contrat passé devant M^e Raince, notaire à Paris, Augustin Fournier de La Chataigneraie, écuyer de main ordinaire de la reine¹⁹.

Claude-François Leconte des Gravières, auteur de la reconstruction

Les magistrats parisiens, lorsqu'ils en avaient les moyens, conservaient rarement la même maison de plaisance²⁰. Grâce à Augustin, son père, Claude-François Leconte des Gravières va confier la reconstruction de Jossigny à Mansart de Sagonne : Augustin logeait à Paris chez sa fille, rue Vieille-du-Temple, paroisse Saint-Gervais-Saint-Protais, rue que Mansart connaissait pour y avoir logé de 1734 à 1740²¹. Augustin y décéda le 22 mars 1752²². Suite au partage des biens de son épouse en juillet 1738, quatre ans après son décès à Jossigny, le 12 novembre 1734, la maison parisienne échut à leur fille tandis que le château revint à leur fils²³. Dans ce partage, le domaine de Jossigny fut porté à 80 000 livres, la part échue à Claude-François montant à 89 607 livres 9 sols. Il reçut en outre, au titre d'aîné, 155 549 livres 7 sols de biens divers dont l'office de conseiller de la chambre des Enquêtes, d'une valeur de 54 000 livres.

L'excédent de 65 941 livres 18 sols fut acquitté par « divers arrangements » avec ses père et sœur²⁴.

En tant qu'usufruitier des biens fonciers de son épouse, Augustin n'était pas en mesure de procéder à la reconstruction d'un château qui ne lui appartenait pas. Tous les auteurs s'accordent en effet à reconnaître en Claude-François, le commanditaire de la nouvelle bâtisse²⁵. Ses biens propres étaient au demeurant fort modestes comme en témoigne la brièveté de son inventaire après décès²⁶. Claude-François disposait en revanche de bien d'autres moyens dont témoigne sa succession.

Mort à Jossigny, le 15 septembre 1787, âgé de 83 ans, il fut inhumé dès le lendemain auprès de ses père et mère, en présence de ses deux fils et de plusieurs personnalités, dont le comte de Lubersac que Mansart de Sagonne connaissait bien²⁷. Il fut rejoint onze ans plus tard par son épouse, le 1^{er} thermidor an VI (19 juillet 1798), morte à Paris en une maison qu'elle tenait à loyer au n° 11 de la rue Martel, propriété des mineurs Bercy²⁸. Jossigny échut une fois encore à l'aîné de la famille, Claude-Éléonor. Il demeurera en possession de celle-ci jusqu'à sa donation à l'État par le baron Guy-François de Roig (1890-1975) en 1949, qui n'en conservait que l'usufruit²⁹.

Le partage des biens de Claude-François, le 29 décembre 1787, déclare que « M. Le Conte a, pendant sa communauté, fait reconstruire entièrement La Maison qui lui appartenait à Jossigny »³⁰. Cette reconstruction, est-il dit, qui en avait augmenté la valeur, l'obligeait à « indemniser la communauté au moins jusqu'à concurrence de l'augmentation de valeur que cette reconstruction a procuré ». L'indemnité fut fixée par les deux époux à 100 000 livres, « quoiqu'il en ait coûté beaucoup plus [sic] ». Cette somme constituait le moyen terme de la dépense effectuée, soit 200 000 livres au bas mot, et venait en déduction « sur les reprises de deniers » de la succession³¹. À l'article 4 de ces reprises, figure « la somme de cinq mille livres pour le capital de Deux Cent cinquante livres de rente sur le S. mansart qui a été remboursée pendant la communauté ». En quelques lignes, étaient fixés les noms du commanditaire et de l'architecte du château, le premier ayant offert au second un moyen de rembourser en partie sa créance. Le domaine de Jossigny était alors estimé, « tant en fief que roture », à 180 000 livres.

Ces 5 000 livres de capital constituaient le principal de la vente faite par Augustin Leconte à Mansart de Sagonne, le 28 septembre 1745, d'une maison sise rue Comtesse d'Artois (rue Montorgueil), à l'angle du cul-de-sac de la Bouteille, qu'il tenait de sa mère, Marie Gaigne³². Pour le paiement de cette maison, Mansart avait constitué une rente de 250 livres qu'Augustin délégua cinq mois plus tard, le 27 février 1746, à sa sœur Anne Leconte, fille majeure, religieuse au couvent des Hospitalières de la rue de la Roquette. Il entendait ainsi s'acquitter de deux quartiers de rentes viagères qu'il lui devait et compenser la perte des loyers de la maison qu'il lui avait délaissée à cet effet³³. Anne Leconte ne bénéficia guère du revenu de cette rente puisqu'elle décéda en septembre de la même année³⁴. Elle légua la rente à son neveu Claude-François³⁵, lequel allait désormais entretenir des liens réguliers avec Mansart de Sagonne.

Les deux hommes se connaissaient d'autant mieux que Claude-François avait loué à partir de 1746, une maison située rue des Tournelles à Paris, à deux pas de l'hôtel de Sagonne, qui appartenait à la marquise Mauléon de Savaillan³⁶. Il habitait jusqu'alors chez sa belle-mère, rue de Bracque³⁷. La maison porte dans la censive de Sainte-Opportune, le n° 9

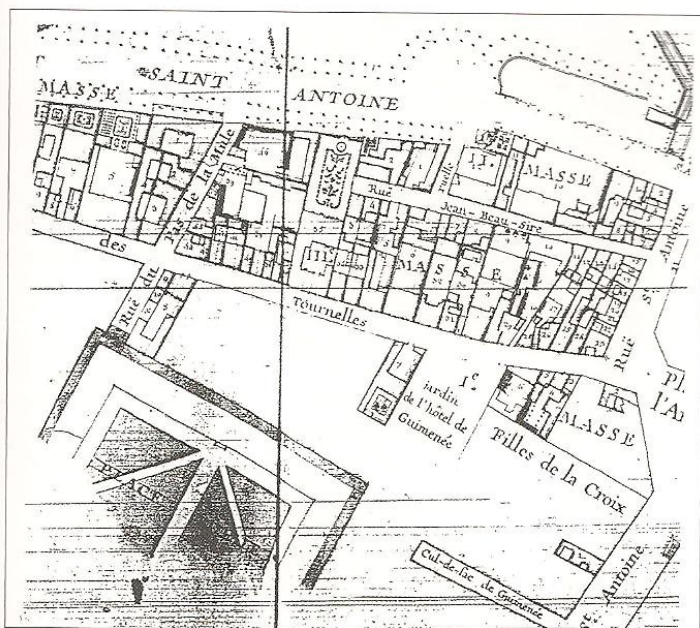


Fig. 5 - Plan terrier de la censive de Sainte-Opportune, 1752 (Arch. nat., Cartes et Plans, N IV Seine 45). Rue des Tournelles : n° 9, domicile de Claude-François Le Conte des Gravières (maison Mauléon de Savaillan) ; n° 35, hôtel de Sagonne et n° 41, hôtel d'Argenson.

(fig. 5). Huit maisons plus loin, sur le même versant, se trouvait au n° 35, l'hôtel familial de Mansart, œuvre fameuse et première réalisation de son aïeul Jules Hardouin-Mansart. Toujours sur ce même versant, au n° 41, près de la rue du Pas-de-la-Mule, se trouvait l'hôtel de la comtesse d'Argenson, Anne Larcher, dont nous verrons plus loin l'importance pour l'attribution de Jossigny à Mansart de Sagonne³⁸. Tout ce petit monde, on le voit, se connaissait fort bien, notamment par les visites de courtoisie qu'exigeait la vie de société au XVIII^e siècle³⁹.

On regrettera que l'inventaire de 1787 ne nous livre pas plus précisément les noms de l'architecte (en dehors des sommes dues à la famille Leconte), de l'entrepreneur et des ouvriers ayant œuvré à la reconstruction du château. Il ne s'agit pas là d'un cas isolé, les devis et marchés et quittances n'étant plus aussi systématiquement passés devant notaire depuis le début du siècle. On rappellera également que le château de Balleroy (1631 ; Calvados), premier château entièrement bâti par François Mansart (1598-1666), ne doit son attribution qu'au style bien reconnaissable de l'architecte et qu'il en va de même de certains châteaux de Jules Hardouin-Mansart (1646-1708) : Dampierre (1683-1688 ; Yvelines), L'Étang (1695-1700 ; Yvelines), près de Versailles ; Boufflers (1698 ; Oise). Jossigny n'échappe donc pas à la règle et la marque de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne est reconnaissable en maints endroits⁴⁰.

Le financement de la reconstruction.

Pour rebâtir le château, Claude-François avait besoin de fonds conséquents. Or, en ce domaine, les opportunités se présentent dans les années 1752-1753 et suivantes, et non en 1743, date à laquelle on situe généralement, souvent par confusion, la reconstruction du château. Cette date ne correspond en effet nullement à la situation financière limitée

de la famille à cette époque, que confirme la vente de la maison de la rue Comtesse d'Artois à Mansart de Sagonne en 1745⁴¹.

Aux différentes sommes recueillies à la mort de son père en 1752, Claude-François ajouta en mars 1753, les 55 000 livres de la vente de son domaine d'Aumerville, près de Saint-Lô, dans le Cotentin⁴². Un an plus tard, le 28 septembre 1754, il hérita d'Anne Poictevin, cousine de son père, la somme de 22 209 livres 3 sols sous forme de rentes diverses⁴³. Il revendit enfin son office de conseiller au Parlement moyennant 50 000 livres⁴⁴. Il avait donc recueilli en l'espace de quelques années quelque 185 000 livres, somme qui venait s'ajouter aux 4 000 livres de revenus de ses terres qui couvraient à la fin de sa vie, suite à différentes acquisitions, 324 arpents 82 perches 2/3 de superficie⁴⁵.

État de l'ancien château de Jossigny

L'ancien château de Jossigny était jusqu'à présent fort mal documenté. On ne possédait guère que les déclarations succinctes d'Augustin Leconte à la censive de Sainte-Geneviève en 1732-1733, que Claude-François renouvela dans les mêmes termes en 1759⁴⁶. On avait adjoint aux deux déclarations de 1733, un plan de l'enclos du château (fig. 6) et un autre de celui de la ferme. Le procès-verbal d'estimation des biens d'Anne-Françoise de Bragelongue, dressé en avril 1735⁴⁷, ainsi que les plans du domaine au XVII^e et dans la première moitié du XVIII^e siècle nous éclaire davantage (fig. 7, 2 et 8)⁴⁸.

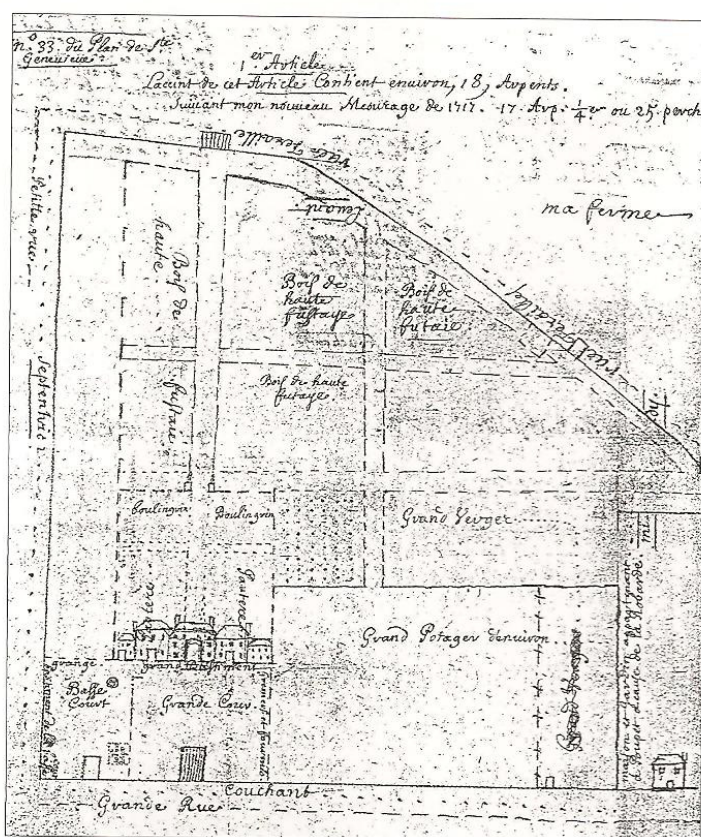


Fig. 6 - Plan du domaine de Jossigny au début du XVIII^e siècle (Arch. dép. Seine-et-Marne, 120 JP 7).



Fig. 7 - Plan de la seigneurie de Jossigny au XVIII^e siècle (Arch. nat., Cartes et Plans, N I Seine-et-Marne 29).

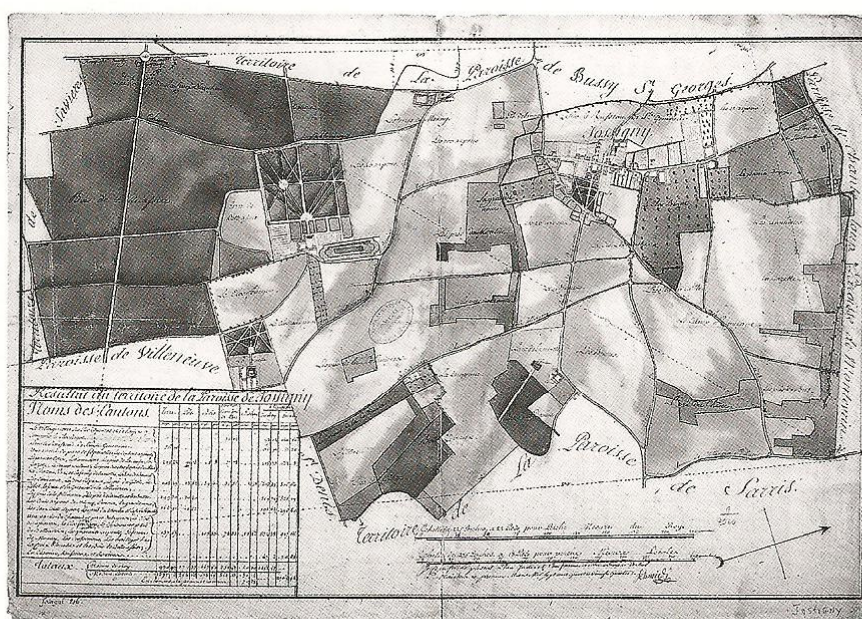


Fig. 8 - Plan terrier de Jossigny, XVIII^e siècle (Arch. dép. Seine-et-Marne, C 45).

Le château était situé au sein d'un vaste périmètre en forme de triangle-rectangle, clôturé de murs. Il était bordé à l'ouest, par la Grand Rue du village; en retour, au nord, par la Petite Rue; puis, à l'est et au sud, par la rue Féraillé. Il couvrait une superficie de 16 arpents 25 perches et était chargé envers la censive de Sainte-Geneviève de Paris, de 3 deniers de cens par arpent⁴⁹. Il était précédé, depuis les terres dites «de la Grande Couture» à l'ouest, d'une petite avenue plantée, bordée de haies et de fossés, d'une longueur de 85 perches qui se prolongeait, suivant la tradition, au-delà du château par la grande allée du jardin. Elle tenait au sud à la propriété des héritiers de Claude Cadot et, au nord, à celle de la veuve Génotot. Elle était chargée de 3 deniers de cens par arpent⁵⁰.

L'enclos de la ferme se trouvait de l'autre côté de la rue Féraillé et consistait «en bastimens, jardins et grand clos fermé de toutes parts de hayes vives et fossés», dont l'entrée principale était au nord sur la rue⁵¹. Il était bordé au sud, par les prés de la Grande Noue; à l'est, par la propriété des héritiers Dodo et une partie des terres d'Augustin Leconte; puis, à l'ouest, par les terres qu'il avait acquises du sieur Bizot et la propriété du sieur Jouvenot.

Contrairement à ce qu'on a prétendu généralement⁵², le château primitif ne datait pas du XIV^e siècle mais plutôt de la fin XVI^e-début XVII^e. Le manoir médiéval avait été rebâti probablement par Jacques Robert, lors du rachat de la terre de Jossigny en 1574⁵³. Le plan de 1732-1733 nous en donne une idée approximative tandis que le procès-verbal de 1735 nous le décrit plus précisément⁵⁴.

Il se composait d'un grand corps de logis simple en profondeur et de deux pavillons latéraux de même hauteur. Ils étaient élevés, au-dessus des deux berceaux de cave, d'un rez-de-chaussée, d'un étage noble et d'un étage lambrissé, le tout couvert de grands combles en tuile à la française. L'ensemble était bordé de chaque côté, de deux petits pavillons, couverts à l'identique, qui communiquaient en prolongement des bâtiments précédents à ceux de la basse-cour et du potager, tel que le montre clairement le plan du domaine dans la première moitié du XVIII^e siècle (fig. 6).

Le château était précédé comme aujourd'hui d'une cour principale, flanquée d'une basse-cour sur la gauche. À droite et par derrière, se trouvaient le potager et le parc. La cour était flanquée de ce côté-ci, à l'emplacement de l'orangerie actuelle, d'un corps de bâtiment qui contenait au rez-de-chaussée, « plusieurs petites pièces servant de forge et buchers », avec greniers au-dessus couverts de tuiles.

On pénétrait dans la basse-cour, depuis la Grande Rue, par une porte-charretière et par une petite porte à gauche « pour les gens de pied [sic] ». La basse-cour se composait de ce côté-ci, le long de la Petite Rue, d'un vaste bâtiment en appentis couvert de tuiles qui contenait le toit-à-porcs et le poulailler. À droite, du côté de la Grande Rue, se trouvait un pavillon couvert de tuiles composé au rez-de-chaussée, de deux cabinets dont un d'aisance, et d'une chambre à cheminée à l'étage, à laquelle on accédait par un escalier hors-œuvre en appentis, couvert de tuiles. Se trouvait ensuite, le long du mur de la cour principale, le logis du jardinier avec cave et grenier, auquel on accédait depuis le rez-de-chaussée par un escalier à deux volées droites. Suivaient en prolongement une écurie pour six chevaux, une étable et une petite écurie. Une grange de cinq travées de face, comprenant une remise pour huit voitures et un passage au jardin, était située au fond de la basse-cour. On accédait au pigeonier situé au-dessus par un petit escalier sur le flanc gauche du bâtiment. Un puits et une auge de grès se trouvaient au milieu de la basse-cour⁵⁵.

Le logis principal du château se composait au centre d'un vestibule fermé aux extrémités par une porte à deux vantaux, précédé d'un perron de quatre marches. Il ouvrait, à droite, sur l'escalier principal dont la rampe était à barreaux de fer, lequel ouvrait par derrière sur une salle à manger. Elle ouvrait à son tour, du côté du jardin, sur un garde-manger et, à droite, sur le petit pavillon de la cuisine. Celle-ci se composait d'une grande cheminée avec plaque de fonte au contrecœur, d'un fourneau-potager à huit réchauds et d'un puits à deux eaux [sic] que l'on avait pratiqué dans l'épaisseur du mur de face, du côté du potager. Derrière la cuisine, dans un bâtiment annexe, se trouvaient la grande salle du commun, un garde-manger et une fruiterie. Un pavillon en retour, à droite, vers la cour, contenait trois cabinets dont un d'aisance.

À gauche du vestibule, ouvrait une antichambre avec cheminée à chambranle et tablette de menuiserie, et plaque de fonte au contrecœur. Au fond de la pièce, un petit escalier à noyau central desservait les étages. Était ensuite un cabinet qui servait, comme aujourd'hui, de passage au pavillon de la chapelle. Entièrement lambrissée, celle-ci était ornée au-dessus du maître-autel, d'une toile peinte, peut-être la toile actuelle (?). Toutes les pièces du rez-de-chaussée étaient carrelées de terre cuite, à l'exception de la cuisine qui était pavée, et plafonnées de poutres et solives apparentes.

L'étage noble se composait de cinq chambres, dont quatre à cheminée, desservies par un corridor du côté de la cour.

Il desservait à gauche, du côté de la basse-cour, les deux chambres disposées au-dessus des remises et à droite, par symétrie, sur le potager, une chambre à cheminée et son cabinet situés au-dessus du pavillon de la cuisine.

Le second étage lambrissé se composait, quant à lui, au centre, d'une chambre qui ouvrait du côté de l'escalier principal, sur un cabinet d'aisance, et du côté du petit escalier, sur un cabinet de travail. On mentionne également à ce niveau la présence d'un garde-meuble.

Le jardin se composait dans la première moitié du XVIII^e siècle, de part et d'autre de la grande allée centrale, de quatre parterres de broderies dont deux furent transformés en boulingrins « avec plattes-bandes [et] boules de buis »⁵⁶. On mentionne à gauche, une pépinière de jeunes arbres fruitiers terminée en demi-lune, ornée de part et d'autre de deux termes de Pan, dont seul l'un d'eux a subsisté (fig. 9)⁵⁷.

À droite de la cour, le potager clos de murs ouvrait par une grille sur l'une des allées du parc. Derrière ces murs, étaient les arbres en espaliers du verger. Une allée perpendiculaire à celle vers le potager marquait la séparation entre le parc d'une part, le jardin et le potager d'autre part. Le parc était sillonné de grandes allées droites entre lesquelles étaient des bosquets entourés de charmilles. Les allées convergeaient à droite, vers un rond-point au centre duquel se trouvait un tapis vert qui débouchait à droite sur une salle verte. Des bancs de pierre entouraient les deux espaces. Blondel rappelle, dans son traité sur les demeures de plaisance en 1737, que les jardins forment « la partie la plus riante d'une maison de campagne » et que leur « agrément » dépendait principalement de leur entretien⁵⁸.

Les jardins de Jossigny étaient réputés depuis le début du XVII^e siècle : Jacques Levasseur, chanoine de la cathédrale de Noyon, qui fuyait en 1606-1607 la peste qui sévissait alors à Paris, en loua les charmes dans son fameux poème *Le Bocage de Jossigny*, rédigé dans le style de la Pléiade⁵⁹.

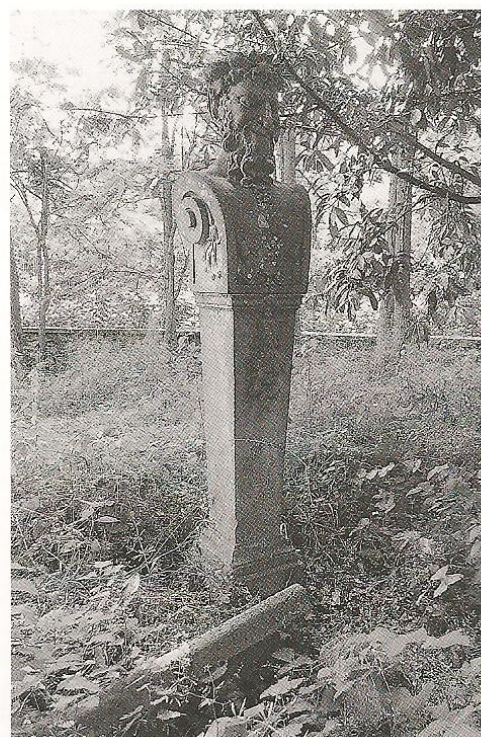


Fig. 9 - Terme de Pan du jardin, fin XVI^e - début XVII^e siècles.

La reconstruction de Mansart de Sagonne. Sources et influences

Pour rebâtir le château, Mansart de Sagonne respecta en grande partie la disposition primitive des bâtiments. Soucieux de conférer aux nouvelles constructions, le confort et l'agrément requis, il suivit les recommandations préconisées par son confrère Charles-Étienne Briseux dans son traité de 1743, ainsi que celui sur le *Beau essentiel* publié au moment où Mansart composait son bâtiment⁶⁰. Certains ont évoqué l'influence du traité de Blondel de 1737⁶¹.

Si le traité de Briseux procède indéniablement de celui-ci, il n'en demeure pas moins que Blondel visait avant tout une clientèle fastueuse, celle des financiers, des princes et des grands seigneurs de la Cour⁶², qui n'était en rien la clientèle modeste de Briseux à laquelle appartenait la famille Leconte des Gravières : « le Bourgeois, le gentilhomme & le seigneur qui aime l'économie », dit-il, « pourront puiser ici des projets, chacun suivant son goût »⁶³. Et l'auteur de réaffirmer avec force que « l'économie est le principal objet de cet ouvrage ». Au contraire de Blondel, ses projets ne disposaient d'aucun élément de prestige, telles galeries ou bibliothèques.

En choisissant Briseux, Mansart respectait là pleinement la règle de la convenance chère à Blondel selon laquelle il fallait bâtir une demeure suivant le rang et la fortune du commanditaire. Il convenait également de bâtir en fonction des matériaux disponibles sur les lieux, de telle sorte, dit-il, « qu'un Bâtiment [puisse] avoir toute sa perfection & qu'on y trouve une agréable correspondance des parties avec le tout »⁶⁴.

Après les châteaux des grands seigneurs et des princes, comme Asnières et Jägersburg, Mansart de Sagonne atteste avec Jossigny de son expérience en matière de demeure de plaisance. Pour Blondel, une maison comme celle-ci devait se distinguer des précédentes « par une décoration plus simple encore », « un style agréable dans la décoration & et un mouvement intéressant dans la distribution extérieure des principaux corps de logis & leurs dépendances », principes que Mansart va appliquer avec un soin particulier, comme nous allons le voir⁶⁵.

Le premier projet de Mansart de Sagonne

Dans son premier projet, l'architecte avait souhaité modifier radicalement l'ordonnance des anciens bâtiments, si l'on en juge par l'élévation côté jardin et le plan au rez-de-chaussée conservés dans les archives du château (fig. 10 et 11)⁶⁶. Contrairement au château actuel, il avait fait preuve d'une totale indépendance à l'égard du traité de Briseux. Aucun des projets envisagés ne correspond pleinement à ceux publiés par l'auteur. Quoique non signée et datée, on retrouve dans l'élévation côté jardin, le principe adopté au château contemporain de Jägersburg (1753-1756) en Allemagne (fig. 12)⁶⁷, à savoir un vaste logis cantonné de deux pavillons latéraux en rez-de-chaussée (d'ailes basses en Allemagne). Ce logis est élevé de onze travées de face avec avant-corps, et les pavillons, de deux travées de face sur la cour et de trois sur le jardin. L'avant-corps en segment, élevé d'un rez-de-chaussée, d'un étage noble et d'un attique, n'est pas sans rappeler, avec ses chaînages d'angle, refends, tables saillantes et croisées plein cintre ou à plate-bande aux deux étages, celui de la maison des dames de Saint-Chaumont,

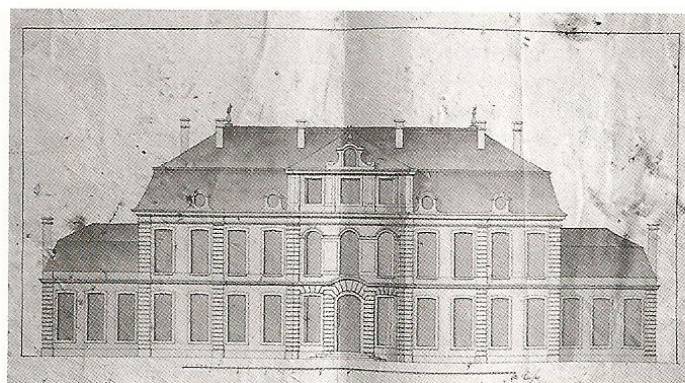


Fig. 10 - Mansart de Sagonne, Projet d'élévation côté jardin, 1753 ? (archives du château).

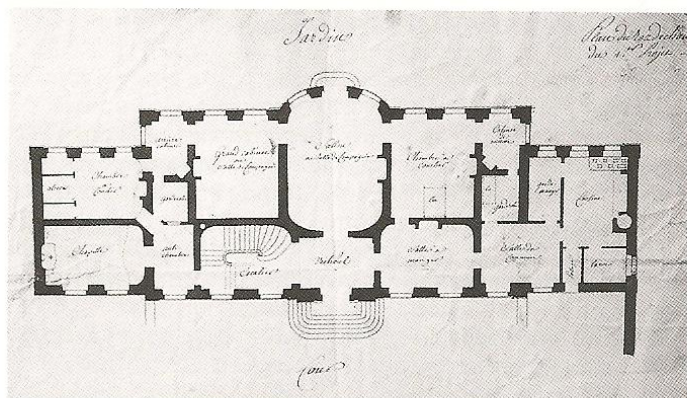


Fig. 11 - Mansart de Sagonne, Plan au rez-de-chaussée du premier projet pour le château, 1753 ? (archives du château).

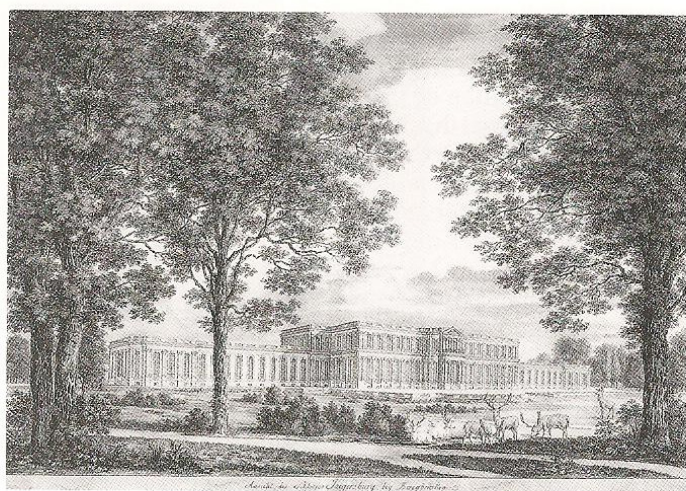


Fig. 12 - Mansart de Sagonne, Château de Jägersburg à Deux-Ponts (Allemagne) du côté du parc, 1752-1756, par Philipp Adolf Leclerc, 1787 (coll. privée).

rue Saint-Denis, à Paris (fig. 13). On retrouve semblable avant-corps en segment à l'hôtel de Manneville de Versailles (fig. 14-15). Au contraire du château actuel, l'élévation envisagée était d'une grande sobriété, sans le moindre ornement, ce qui confirme le souci primitif d'économie. Les angles et les travées du logis étaient scandés à espaces réguliers de chaînages, formant pavillons sur les côtés. Il était couvert d'un comble mansardé, éclairé latéralement par des œils-de-bœuf disposés symétriquement.

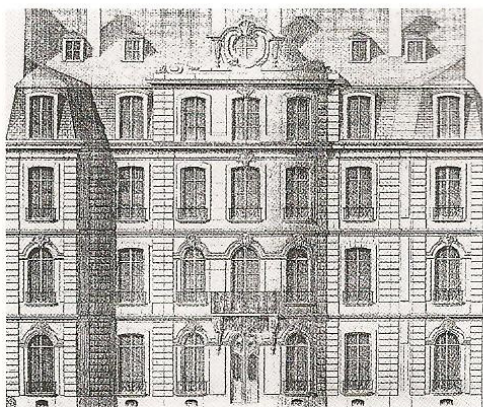


Fig. 13 - Mansart de Sagonne, *Élévation de la façade sur jardin de la maison des dames de l'Union Chrétienne, dite de Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, 1734* (C. Daly, *Motifs historiques d'architecture* [...], t. II, Paris, 1869).

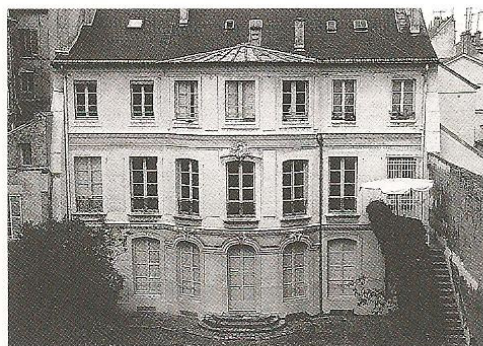


Fig. 14 - Mansart de Sagonne, *Façade sur jardin de l'hôtel de Mannevillette à Versailles, 1746*.



Fig. 15 - Mansart de Sagonne, Jules-Antoine Rousseau, *Profils et agrafe centrale de l'avant-corps sur jardin de l'hôtel de Mannevillette, 1746*.

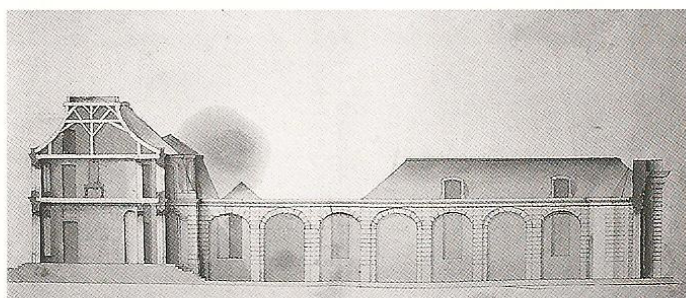


Fig. 16 - Mansart de Sagonne, *Coupe et élévation d'un projet pour le château, côté cour, 1753 ?* (archives du château).

Si le projet d'élévation sur la cour est malheureusement perdu, on conserve toutefois celui de l'élévation latérale de cette dernière du côté du potager (fig. 16). Mansart pensait scander les bas-côtés d'une série d'arcades à refends en jouant sur l'alternance des travées pleines et ajourées. Un passage avait été ménagé de chaque côté pour accéder à la basse-cour et au potager. L'orangerie ici présentée était éclairée au niveau des combles par deux lucarnes au droit des croisées. Si l'élévation actuelle du château est plus satisfaisante que celle envisagée, en revanche, celle de la cour principale était plus intéressante car elle marquait, au contraire de l'élévation actuelle, la fusion du logis principal avec la cour. On remarquera au passage, du côté du jardin, l'étonnant projet de couverture en pagode du pavillon central qui sera repris dans la version finale et qui dénote déjà le souci du pittoresque de l'architecte.

Le château actuel. L'élévation sur cour

Pour les élévations du château actuel, Mansart de Sagonne s'était visiblement inspiré, sur les 70 propositions formulées par Briseux, de la planche n° 25 pour la cour (fig. 17-18) et de la planche n° 29 pour le jardin (fig. 19-20)⁶⁸. On constatera que l'architecte ne s'était pas livré à une copie servile de son modèle, mais à une interprétation susceptible de satisfaire le goût et les attentes de son client. Ce constat vaut également pour la distribution du bâtiment.



Fig. 17 - Le château, côté cour.

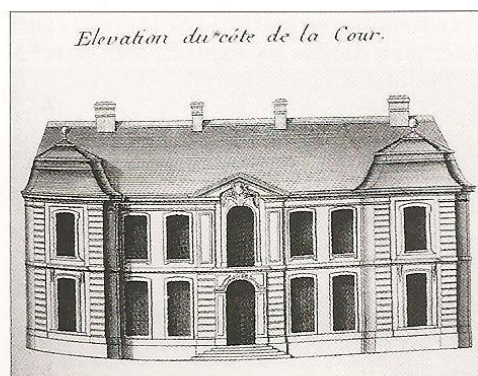


Fig. 18 - Charles-Étienne Briseux, *Élévation sur cour de la seconde distribution de la seconde forme d'un bâtiment de 13 toises de face* (*L'art de bâtir des maisons de campagne*, t. I, Paris, 1743, pl. 25).

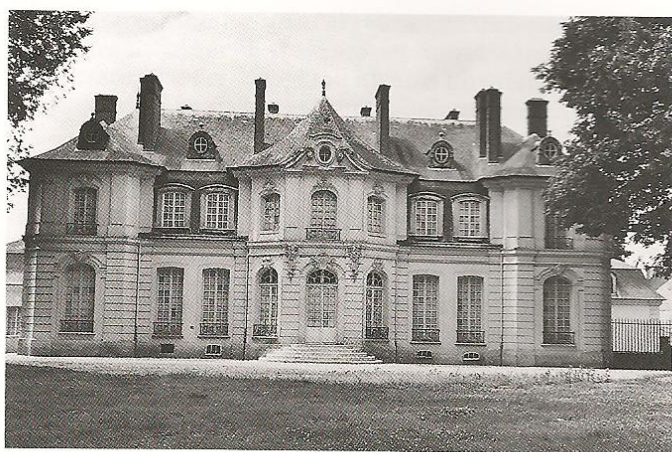


Fig. 19 - Le château, côté jardin.

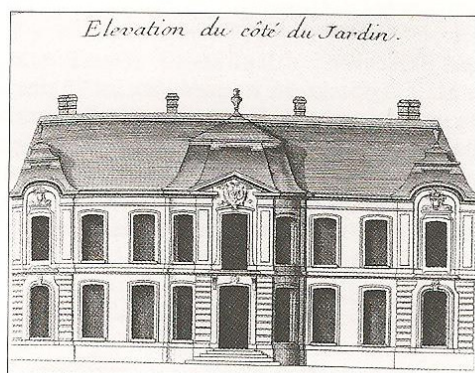


Fig. 20 - Charles-Étienne Briseux, *Élévation sur jardin de la seconde distribution de la troisième forme d'un bâtiment de 13 toises de face* (ibid., t. I, pl. 29).

Le château se présente ainsi sous la forme d'un logis de plan massé, qui est élevé au centre d'un avant-corps sur les deux faces du bâtiment, et bordé de part et d'autre de pavillons en saillie, puis de pavillons indépendants en avancée sur la cour. Ils sont séparés de l'orangerie à droite, et des communs à gauche, par de jolies grilles en fer forgé. Elles donnent accès d'un côté, au potager et de l'autre, à la basse-cour. Briseux rappelle que la largeur des différents pavillons « doit être proportionnée à la longueur et à la hauteur des façades »⁶⁹. Les pavillons en avancée pouvaient être placés « plus ou moins en saillie » sur la cour, « suivant qu'il faudra conserver », dit-il, « les vûes qui sont percées dans les pignons du corps de logis »⁷⁰.

Celui-ci est élevé au-dessus des caves d'un rez-de-chaussée, d'un étage noble et d'un étage de comble couvert d'ardoises. L'étage noble, entre l'avant-corps et les pavillons latéraux, forme un étage mansardé. Suivant le projet de la planche 25 de Briseux, « l'avant-corps [de la cour] est percé au rez-de-chaussée, d'une porte dont les jambages qui font avant-corps, sont ornés de tables en saillie : les arrière-corps qui sont refendus », ajoute-t-il, « lui donnent de l'apparence & [...] portent un fronton triangulaire, lequel n'ayant point de base, fait place au couronnement qu'on a mis à la croisée »⁷¹. Mansart a modifié le motif (fig. 21) en plaçant au-dessus de la porte-croisée en anse de panier, dont il a amplifié l'ébrasement et qu'il a orné d'une clef saillante avec coquille et guirlande de fleurs sur le cintre, exécutée



Fig. 21 - Avant-corps central sur la cour.



Fig. 22 - Haut de l'avant-corps central côté cour (détail).

par Nicolas Pineau comme nous le verrons, une baie à plate-bande profilée en V, agrémentée d'un garde-corps en fer forgé et d'une agrafe rocaille à la clef. Les fleurs de celle-ci sont disposées sous le linteau (fig. 22). Contrairement à la formulation de Briseux, la croisée ne débord pas sur un fronton triangulaire sans base. Mansart a disposé dans le tympan du fronton, régulier, un œil-de-bœuf entouré d'un motif pittoresque, composé de larges volutes sur lesquelles reposent une grande feuille d'acanthé, rinceaux et feuillages. Il a modifié une fois encore le motif de Briseux en disposant sur les « tables en saillie » de l'avant-corps, les splendides consoles rocailles de Pineau (fig. 23-26) dont l'auteur condamnait pourtant la présence⁷² : « Les consoles ont été de tous tems employées dans la bonne Architecture », dit-il, « mais elles y doivent être placées de façon qu'elles ne semblent pas inutiles ». Aucun ornement ne pouvait être admis, selon lui, sans raison. Les consoles étaient faites « pour porter quelque chose » et elles ne pouvaient produire qu'« un effet ridicule, si elles paraissaient ne rien soutenir ». « Prenant la raison pour guide », ajoute-t-il, on devait se garder de « les appliquer contre le nud du mur ». Elles devaient donner au contraire le sentiment qu'elles procédaient de lui. En l'absence de balcon ici, elles devaient donc disparaître. Conformément à la disposition de l'ancien logis, Mansart avait précédé l'avant-corps central d'un perron de quatre marches, tout en respectant la forme semi-circulaire voulue par Briseux.



Fig. 23-24 - Nicolas Pineau, Consoles rocailles de l'avant-corps central sur la cour (détails).

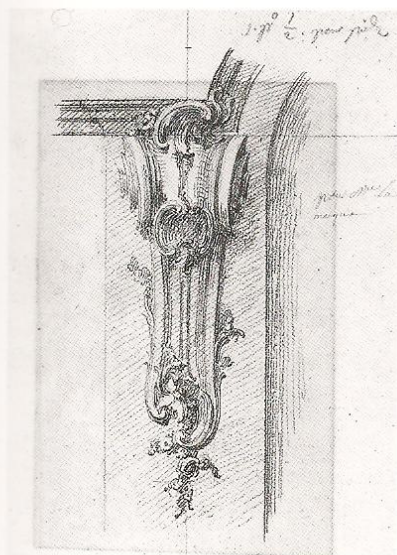


Fig. 25 - Nicolas Pineau, Projet de console rocaille (UCAD, 29 116).

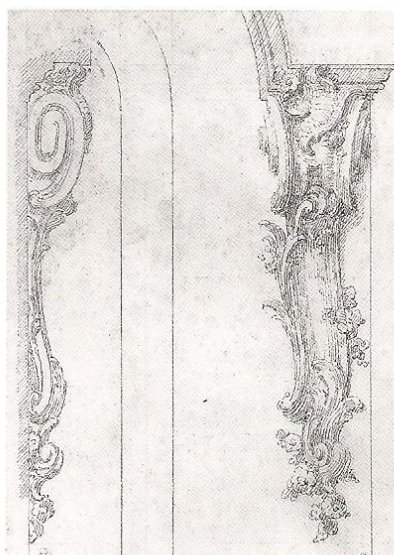


Fig. 26 - Nicolas Pineau, Dessin et profil de console rocaille (UCAD, 29 134).

Pour les pavillons latéraux, il revint également à la formulation proposée par celui-ci⁷³ : « Les Pavillons qui flanquent cette élévation, ayant une largeur disproportionnée à celle de l'avant-corps du milieu, on en a coupé les angles. Par ce moyen », dit-il, « ils présentent des forces qui s'accordent beaucoup mieux avec cet avant-corps, & d'ailleurs leurs angles intérieurs étant coupés, le fond du Bâtiment en paraît plus large ». Puis il ajoute : « Leurs faces sont décorées de Pilastres de refends qui servent à les faire paraître plus détachées des pans coupés ». Mansart a préféré ici étendre les refends à tout le rez-de-chaussée (fig. 17) afin de les opposer aux surfaces lisses de l'étage noble, conformément à l'avant-corps central de son premier projet sur le jardin (fig. 10). Il a renouvelé à cet étage, les effets plastiques de l'avant-corps central par l'emploi de tables en saillie de part et d'autre des croisées, qu'il n'a pas hésité à reprendre dans les pans concaves des pavillons. Il se dégage de cette alternance de parties planes et concaves, de pilastres et de tables en saillie, de jambes lisses et à refends, une animation douce et contrastée visant à multiplier les effets d'ombre et de lumière.

Comme traditionnellement dans l'architecture rocaille, chaque partie se distingue par la diversité des formes des croisées⁷⁴. À la baie en anse de panier de l'avant-corps central au rez-de-chaussée, répondent celles en plein cintre des pavillons latéraux que Briseux qualifie de « portes feintes »⁷⁵. À la baie profilée en V de celui-ci à l'étage noble, font écho les baies en segment des pavillons, lesquelles ont été reprises plus amplement, au rez-de-chaussée, sur les parties latérales, surmontées à leur tour de lucarnes aussi en segment.



Fig. 27 - Nicolas Pineau, Agrafe de l'entrée principale sur la cour (détail).

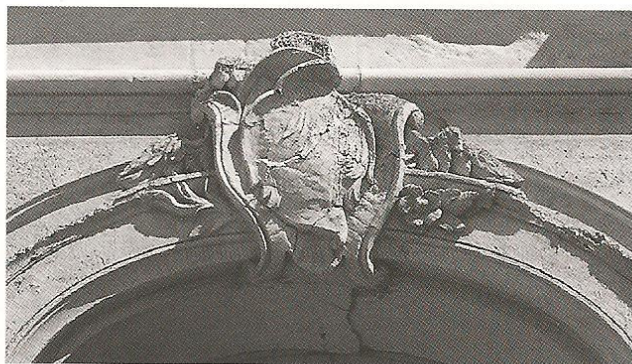


Fig. 28 - Détail d'agrafe et profils au rez-de-chaussée des pavillons latéraux, côté cour.